



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 avril 2023

Objet de la délibération

TARIFS MINI CAMPS ETE 2023

Le vingt-sept avril deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt avril deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU À Pascal LE LIBOUX , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Stéphane LOHÉZIC À Michèle DOLLÉ , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY, Pierre-Yves LE BOUDEC À Aurélia HENRIO , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ À Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Julien LE DOUSSAL

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Marie-Françoise CÉREZ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2023.04.004

TARIFS MINI CAMPS ETE 2023

Rapporteur : Valérie MAHÉ

Des mini-camps à destination des enfants et des jeunes inscrits aux accueils de loisirs et à l'Espace Jeunes de la Ville sont habituellement proposés chaque été.

Pour l'été 2023, il est proposé de maintenir l'offre sur le site du camping municipal d'Erdeven qui permet de proposer des activités variées dont la baignade en étant à proximité du lieu d'hébergement. Le service Enfance Jeunesse travaille également à la proposition de destinations différentes.

Les mini-camps suivants seront programmés cet été :

- 5 jours/4 nuits,
- 4 jours/3 nuits,
- 3 jours/2 nuits,

Par ailleurs, des nuitées et des veillées seront proposées dans le prolongement des journées d'accueils de loisirs pour les enfants ou les jeunes.

Les mini-camps comme les nuitées et les veillées sont encadrées par 2 animateurs.

Maintien de l'aide financière suite à l'arrêt du dispositif CAF AZUR (mini-camps)

Depuis l'arrêt du dispositif CAF AZUR en 2020 pour les mini-camps, la Ville a assuré la continuité d'une aide financière pour soutenir l'accès au départ en vacances des enfants dont les revenus des familles sont les moins élevés.

Aussi, il est proposé une prise en charge par la Ville de 10,00 € par jour de mini-camps et par enfant pour les familles des 3 premières tranches de quotient familial. Ce montant correspond à l'aide moyenne du dispositif CAF AZUR versée auparavant aux familles par la CAF (entre 9,00 € et 12,00 €/jour/enfant).

Dans ce cadre, la Ville d'Hennebont pourra solliciter une aide transitoire auprès de la CAF en 2023 si elle est reconduite.

PROPOSITIONS TARIFAIRES :

MINI CAMPS 5 jours/4 nuits	2023	Avec la prise en charge de la Ville
0 à 371,00 €	86,50 €	36,50 €
de 371,01 à 475,00 €	109,00 €	59,00 €
de 475,01 à 600,00 €	128,00 €	78,00 €
de 600,01 à 820,00 €	148,50 €	148,50 €
de 820,01 à 1 076,00 €	168,00 €	168,00 €
de 1 076,01 à 1 457,00 €	188,50 €	188,50 €
plus de 1 457,00 €	209,00 €	209,00 €
Extérieurs	389,50 €	389,50 €

MINI CAMPS 4 jours/3 nuits	2023	Avec la prise en charge de la Ville
0 à 371,00 €	69,00€	29,00€
de 371,01 à 475,00 €	87,00€	47,00€
de 475,01 à 600,00 €	102,50€	62,50€
de 600,01 à 820,00 €	119,00€	119,00€
de 820,01 à 1 076,00 €	134,50€	134,50€
de 1 076,01 à 1 457,00 €	150,50€	150,50€
plus de 1 457,00 €	167,00€	167,00€
Extérieurs	311,50€	311,50€

MINI CAMPS 3 jours/2 nuits	2023	Avec la prise en charge de la Ville
0 à 371,00 €	52,00 €	22,00€
de 371,01 à 475,00 €	65,50 €	35,50€
de 475,01 à 600,00 €	77,00 €	47,00€
de 600,01 à 820,00 €	89,00 €	89,00€
de 820,01 à 1 076,00 €	100,50 €	100,50€
de 1 076,01 à 1 457,00 €	113,00 €	113,00€
plus de 1 457,00 €	125,50 €	125,50€
Extérieurs	233,50 €	233,50€

NUITÉE	2023
0 à 371,00 €	8,00 €
de 371,01 à 475,00 €	8,50 €
de 475,01 à 600,00 €	8,50 €
de 600,01 à 820,00 €	9,00 €
de 820,01 à 1 076,00 €	9,50 €
de 1 076,01 à 1 457,00 €	11,00 €
plus de 1 457,00 €	12,00 €
Extérieurs	24,50 €

La nuitée est facturée aux familles en plus de la journée d'accueil.

VEILLÉE	2023
0 à 371,00 €	3,00 €
de 371,01 à 475,00 €	3,50 €
de 475,01 à 600,00 €	4,00 €
de 600,01 à 820,00 €	4,00 €
de 820,01 à 1 076,00 €	4,50 €
de 1 076,01 à 1 457,00 €	5,00 €
plus de 1 457,00 €	5,50 €
Extérieurs	13,50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 3 avril 2023,

Vu l'avis de la Commission « Vie » en date du 13 avril 2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la tarification des mini-camps, nuitées et veillées de l'été 2023 telle que présentée dans ce rapport,
- **APPROUVE** la prise en charge par la Ville de 10,00 € par jour de mini-camps et par enfant pour les familles des 3 premières tranches de quotient familial,
- **AUTORISE** Madame la Maire à intégrer cette participation supplémentaire de la Ville à la demande d'aide transitoire de la CAF.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ